

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes,

le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 35
procurations : 10
votants : 45

Date de convocation :
1^{er} avril 2025

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, A. CUZIN, B. GONDOUIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, A. MAGNIN, H. ANSELME, C. DURAND, J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, P-J. CRASTES par J-C. GUILLON, M. GRATS par J. LAVOREL, M. MERMIN par F. BENOIT, L. VESIN par C. VINCENT, J. BOUCHET par L. DUPAIN, S. LOYAU par M. DE SMEDT, G. NICOUD par D. BESSON, A. AYEB par A. MAGNIN, L. CHEVALIER par M. SECRET

EXCUSES : M. SALLIN, M-N. BOURQUIN

ABSENTS : J. CHEVALIER, B. FOL

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° c_20250414_adm_055

5.3. DESIGNATION DE REPRESENTANTS

**REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION
COMMUN DES REGIES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

L'article R2221-64 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Conseil d'exploitation d'une régie délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision, ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité ou par les statuts des régies. Par ailleurs, le Conseil d'exploitation est obligatoirement sollicité pour avis, préalablement à l'adoption par le Conseil communautaire des mesures prévues à l'article R2221-72 du code précité.

Conformément aux dispositions de l'article 9.2 des statuts respectifs des Régies d'eau potable du Genevois et d'assainissement du Genevois, le Conseil d'exploitation commun se compose de 33 membres au maximum avec voix délibérative :

- 17 Conseillers communautaires représentant la Communauté de Communes, à raison d'1 représentant issu de chaque Commune membre.
- 15 Conseillers municipaux au maximum, issus des Conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes.
- 1 représentant des usagers.

Les articles L2221-14 et R2221-6 du CGCT disposent que les représentants de la Communauté de Communes, qui doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'exploitation, sont désignés par le Conseil communautaire sur proposition de la Présidence de la Communauté de Communes.

Par délibération n° c_20241104_adm_98 du 04 novembre 2024, le Conseil communautaire a procédé à la désignation des membres du Conseil d'exploitation commun, dont deux sièges sont désormais vacants :

- Un siège de Conseiller communautaire représentant la Communauté de Communes et issu de la Commune de Collonges-sous-Salève, à la suite de l'élection le 09 mars 2025 du nouveau Conseil municipal, et précédemment occupé par Monsieur Vincent LECAQUE.
- Un siège de Conseiller municipal de Collonges-sous-Salève, à la suite de la démission le 19 décembre 2024 de Monsieur Vincent PISSARD de son mandat de Conseiller municipal.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de pourvoir à leur remplacement pour le reste de la mandature.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2221-14, R2221-6, 64 et 72 ;

Vu la délibération n° c_20241104_adm_98 du Conseil communautaire du 04 novembre 2024 portant désignation des membres du Conseil d'exploitation commun des Régies d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu les statuts des Régies d'eau potable du Genevois et d'assainissement du Genevois, modifiés en 2024 ;

Vu la démission de Monsieur Vincent PISSARD de son mandat de conseiller municipal en date du 19 décembre 2024 ;

Vu l'installation des quatre nouveaux Conseillers communautaires de Collonges-sous-Salève au Conseil communautaire du 17 mars 2025 ;

DELIBERE

Article 1 : désigne, sur proposition du Président, au Conseil d'exploitation commun des Régies d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes du Genevois :

- Monsieur Philippe CHASSOT, Conseiller communautaire représentant la Communauté de Communes et issu de la Commune de Collonges-sous-Salève, en remplacement de Monsieur Vincent LECAQUE.
- Monsieur Bernard GACHET, Conseiller municipal de Collonges-sous-Salève, en remplacement de Monsieur Vincent PISSARD.

Article 2 : rappelle la liste des membres du Conseil d'exploitation commun des Régies d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes du Genevois :

En qualité de Conseillers communautaires représentant la Communauté de Communes, à raison d'1 représentant issu de chaque Commune membre :

- Madame Anne RIESEN (Archamps)
- Monsieur Nicolas LAKS (Beaumont)
- Monsieur Jean-Luc PECORINI (Bossey)
- Monsieur Pierre-Jean CRASTES (Chênex)
- Madame Agnès CUZIN (Chevrier)
- Monsieur Philippe CHASSOT (Collonges-sous-Salève)
- Monsieur Eric ROSAY (Dingy-en-Vuache)
- Madame Myriam GRATS (Feigères)
- Monsieur Michel MERMIN (Jonzier-Epagny)
- Madame Carole VINCENT (Neydens)
- Monsieur Laurent DUPAIN (Présilly)
- Monsieur Jean-Claude GUILLON (Saint-Julien-en-Genevois)
- Madame Béatrice FOL (Savigny)
- Monsieur Alban MAGNIN (Valleiry)
- Madame Joëlle LAVOREL (Vers)
- Monsieur Laurent CHEVALIER (Viry)
- Monsieur Florent BENOIT (Vulbens)

En qualité de Conseillers municipaux, issus des Conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes :

- Madame Florence DODE (Archamps)
- Monsieur Jérôme PERSONNAZ (Beaumont)
- Monsieur Léon DUVAL (Chênex)
- Monsieur Louis LAPRAZ (Chevrier)
- Monsieur Bernard GACHET (Collonges-sous-Salève)
- Monsieur Raphaël GUICHON (Feigères)
- Monsieur Philippe SAUTIER (Jonzier-Epagny)
- Monsieur Jean-Charles LAVERRIERE (Neydens)
- Monsieur Philippe JOLY (Présilly)
- Monsieur Serge BANCE (Saint-Julien-en-Genevois)
- Monsieur François CESMAT (Savigny)
- Monsieur Sébastien BURETTE (Valleiry)
- Monsieur Joseph MUGNIER (Vers)
- Monsieur Patrick LARCHER (Viry)
- Madame Nadine SAUGE-MERLE (Vulbens)

En qualité de représentant d'une association de défense des consommateurs :

- Madame Danièle BOCCARD, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ou son représentant.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

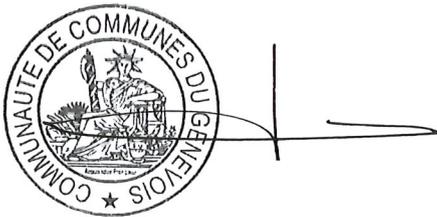
VOTE : POUR : 45

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de. séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 25/04/2025
Publiée électroniquement le 25/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.